

**Nombre
de conseillers :**
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10
Absents : 03
Exclus : 00

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 13 Septembre 2019

De la commune NEUVILLE-BOSC

Séance Ordinaire du 13 Septembre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 06 Septembre 2019 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Annie LEROY, Maire.

Étaient présents : Mmes BLOSSIER, BONNIN, LEJEUNE, LEROY, LESCA.

Mrs CATTELOIN, DESPRETZ, GOMES DA COSTA, DOMENGE et LEJEUNE.

Absents non excusés : Madame PINEL, Messieurs LECOQ et RICHET.

Secrétaire de séance : Monsieur Christian DESPRETZ.

Ouverture de séance : 20h10.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 07 Juin 2019, préalablement porté à la connaissance des Conseillers Municipaux par mail, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I/ Point de situation.

- *Reprise de caniveaux « Chemin des Buttes »*

L'entreprise Médinger est intervenue « Chemin des Buttes » afin de remplacer des plaques constituant le caniveau qui apparaissaient comme « de guingois » et s'avéraient dangereuses.

- *Eclairage Public*

Il subsiste quelques interventions à réaliser par le SE60 concernant l'éclairage public de Neuville-Bosc : notamment installation de deux plaques LED « Rue de la croix Mathieu », un branchement de lanterne à établir sur le nouveau poteau installé « Rue des Vignes » au Grand Alléré (Enedis) et des raccords d'illuminations manquants.

Les dossiers sont suivis et régulièrement relancés.

- *Renouvellement Informatique du poste de la Mairie*

L'ADICO nous informe qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, aucune maintenance informatique ne sera prise en charge sur Windows 7 et que la taille - mémoire de notre poste informatique actuel devient insuffisante. Ce prestataire nous propose le renouvellement de l'ordinateur, la mise à niveau des logiciels et la migration des données pour un montant de 1090 euros TTC.

- *Mini-tornade*

Dans la nuit du 25 au 26 Juillet 2019.

Des dégâts conséquents sont à constater :

- Sur la RD508 au niveau du bois de Tumbrel, chute d'arbres. Contact a été pris avec le propriétaire de la parcelle concernée, lequel a immédiatement fait le nécessaire.
- Sur le chemin communal, au niveau de la propriété de Monsieur et Madame CASE : élagage et déblaiement à charge de la commune.
- Sur le chemin communal, et dans la propriété de Monsieur et madame LANDRIN : constat d'huissier réalisé à la demande de la commune et sinistre ayant fait l'objet d'une déclaration aux assurances.

Il est à noter que les frais d'élagage dans les parcelles communales se sont élevés à 6650 euros TTC.

- *Suppression de la taxe d'habitation*

Lecture est faite d'une note de Pascal BOIS, député de l'Oise concernant la suppression de la taxe d'habitation avec prévision d'une compensation à l'euro près pour les collectivités locales.

- *Rentrée scolaire*

Juliette LEJEUNE fait part des travaux d'entretien réalisés à l'école avant la rentrée scolaire.

- grille de l'école et porte du garage repeintes.
- escalier du jardin désherbé, pierres et briques re-scellées.
- serrure de l'entrée de l'école changée.

Juliette LEJEUNE annonce la venue de deux nouveaux enseignants, Madame DE WAGAENER, institutrice à l'école de Neuville-Bosc ainsi que Monsieur CORBEL à l'école de Monts ; les effectifs de l'école pour la rentrée 2019/2020 sont présentés.

Ecole Maternelle de Monts :

Classe de Monsieur CORBEL

- Toute petite section : 2
- Petite section : 2
- Moyenne section : 10
- Grande section : 5

Total : 19 enfants.

Ecole Primaire de Neuville-Bosc :

Classe de Madame DE WAGAENER

- CP : 8
- CE1 : 2
- CE2 : 8

Total : 18 enfants.

Classe de Monsieur DAUBOIN

- CM1 : 6
- CM2 : 8
- **Total : 14 enfants.**

Il y a cette année 51 enfants au sein du RPI.

• *Suivi budgétaire*

- Madame le Maire n'émet pas de remarque particulière quant au suivi budgétaire, excepté la variation de la dotation de Solidarité Communautaire (DSC), en forte baisse en 2019 soit 1018.41 euros contre 6530.56 euros en 2018 et 5752.83 euros en 2017.
- Après renseignements pris auprès de la Direction Générale de la Communauté de Communes des Sablons, il s'avère que cette baisse est due à une évolution des recettes fiscales à la baisse, suite à un ralentissement de l'activité économique (baisse de la CVAE, ex taxe professionnelle). Il est à noter toutefois que cette perte de l'ordre de 5000 euros devrait être compensée - par le paiement des taxes d'aménagement qui ont fait l'objet d'une régularisation : à ce jour, un montant de 3300 € est encaissé alors qu'au budget primitif aucune somme n'avait été mentionnée.

- par le produit des amendes
de police reversé à la commune pour un montant de 1441€.

• *Fibre optique*

Une réunion concernant la fibre optique a été organisée par le SMOTHD en date du 4 septembre à Hénonville avec la présence de l'opérateur SFR afin de répondre aux interrogations des usagers. En principe, Orange devrait arriver en fin d'année sur le marché.

Une application pour téléphonie mobile, accessible à tous « Tu captés ? », est mise en place, afin de permettre à chacun de signaler une mauvaise couverture réseau, de définir ainsi avec précision les zones blanches et d'y remédier. Madame le Maire propose d'organiser un boitage pour en informer les Neuville-Bosciennes et Neuville-Bosciens, en complément de la diffusion de cette information sur le site internet de la commune.

- *Vols de drones au-dessus du territoire communal*
 - Un texte de loi interdisant les vols de drones au-dessus des habitations et des édifices publics et permettant de garantir la liberté individuelle est applicable en fonction de la puissance de chaque appareil ; Madame le Maire propose un boitage de cet article réglementaire ainsi que sa diffusion sur le site internet communal.

- *PLU*
 - La reprise des délibérations concernant le PLU a été faite en juillet ; lesquelles ont été envoyées aux Personnes Publiques Associées.
 - Une réunion avec Laurence Lefevre, bureau d'études « Espac'Urba » doit avoir lieu le mardi 17 Septembre afin d'analyser leurs remarques ; à priori pas de changements fondamentaux à étudier lors de cette séance.
 - Les démarches ont été engagées auprès du Tribunal Administratif d'Amiens pour la désignation d'un Commissaire Enquêteur.

- *Agenda*
 - Lors des journées du Patrimoine, un spectacle musical de chants et de danses intitulé « Voyages, chants d'amour et chants sacrés » est prévu le samedi 21 Septembre en L'Eglise Saint-Martin de Neuville-Bosc. Les artistes sont Agnès FOURTINON (chants et danses) et Christophe SAUNIERE (harpiste).
 - Une annonce sur le site internet est prévue ainsi qu'un boitage.
 - L'incontournable Festival du Vexin aura lieu le 29 septembre en l'église de Neuville Bosc avec un récital du Pianiste Pavel KOLESNIKOV.

II/ Rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes des Sablons.

Jean-Pierre CATTELOIN rapporte l'essentiel des différentes rubriques évoquées dans le rapport d'activité 2018 sachant que la Communauté de Communes des Sablons regroupe avec les communes nouvelles 19 communes soit 36 923 habitants. Il est à noter que ce rapport est consultable en intégralité sur le site internet de la Communauté de Communes.

III/ Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes des Sablons.

Par délibération en date du 17 mars 2016, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sablons s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le PLH définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements (article L. 302-1 du Code de la Construction et de l'Habitat).

Le PLH indique les moyens, notamment fonciers qui seront mis en œuvre par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'urbanisme pour parvenir aux objectifs fixés.

Le PLH de la CCS est composé des pièces suivantes :

- Un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat du territoire ;
- Un document d'orientation comprenant l'énoncé des principes et objectifs du programme ;
- Un programme d'actions détaillé pour l'ensemble du territoire de la CCS.

Suite à cet exposé,

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L. 302-1 et suivants et R.302-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCS en date du 17 mars 2016 approuvant le lancement de la procédure d'élaboration du PLH de la CCS ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la CCS en date du 19 juin 2019 arrêtant le projet de PLH ;

Vu le projet de PLH de la CCS joint en annexe ;

Considérant que, conformément à l'article R.302-9 du code de la construction et de l'habitation, la commune de Neuville-Bosc dispose d'un délai de deux mois pour délibérer et émettre un avis sur le projet de PLH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité avec 8 voix POUR 0 CONTRE et 2 ABSTENTIONS,

PRONONCE un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat et **VALIDE** les documents qui le composent : diagnostic, document d'orientation et programme d'actions

IV/ Revalorisation de l'Indemnité Représentative de Logement des Instituteurs (IRL)

- Exercice 2019.

-

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit émettre un avis sur le taux de progression à retenir pour la revalorisation de l'indemnité compensatoire des Instituteurs non logés pour l'exercice 2019.

Madame le Maire propose de reconduire le taux communal de 2018.

Les membres présents acceptent, à l'unanimité, cette proposition.

V/ Entretien des espaces verts.

En remplacement de l'Adjoint technique communal, et avec accord du Conseil Municipal, Madame le Maire a procédé à la signature de 2 Conventions avec l'entreprise Hénault :

- La première regroupant la tonte et le fauchage pour un montant annuel de 21 600 € TTC.
- La seconde regroupant les travaux d'entretien pour un montant annuel de 13 500 € TTC.

Ne sont pas inclus, le salage et les déblaiements de routes enneigées, travaux qui seront facturés ponctuellement, en fonction de la météorologie.

Les dites conventions sont conformes aux engagements pris par le Conseil Municipal.

VI/ Matériel communal – cession.

Madame le Maire propose la cession de l'ensemble du matériel communal destiné à l'entretien des espaces verts et de la voirie (cf tableau des matériels en annexe) à l'entreprise « HENAULT » sise 6, Rue de la Chapelle 60240 Monneville et, ce, pour un montant de 15000 euros (non soumis à la TVA).

Les Conseillers Municipaux présents acceptent, à l'unanimité, cette proposition de cession

Comme suit :



TABLEAU MATERIELS COMMUNE DE NEUVILLE BOSCO

Estimation à 20.580€ H.T

Négocié à la vente à 15.000€

Soit :

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION	PRIX EN €
TRACTEUR	JOHN DEERE 5415 4RM Année 2005 sans climat relevage avant 6955 heures	8030
SEMOIR A SEL	Semoir à sel KUHN AXEO 6 IK Année 2011 achat 2013 Cuve de 560 litres	1460
LAME A NEIGE	Lame polyvalente à neige DESVOYS Année 2010 largeur 2,50m	1314
EPAREUSE	Epareuse SMA	547,50
BROYEUR	Broyeur méga largeur1,50m Année 2002	103,65
TONDEUSE	Tondeuse HUSQVARNA R316TS 4RM Autoportée coupe frontale Année 2015	2920
TRONCONNEUSE	Tronçonneuse HUSQVARNA 350	103,65
TAILLE HAIE	Taille haie HUSQVARNA 123HD	103,65
DEBROUSSAILLEUSE	Débroussailluse HUSQVARNA 3568T	255,50
SOUFFLEUR	Souffleur HUSQVARNA	140,15
PULVERISATEUR	Pulverisateur à dos	21,90

Envoyé en préfecture le 24/08/2019

Reçu en préfecture le 24/08/2019

Affiché le

ID : 060-216004473-20190913-2019281-DE

VII/ Local technique - Cresnes.

Madame le Maire rappelle que la commune dispose depuis cet été de l'appartement de fonction de l'institutrice, autrefois occupé par Madame AUZOU, comme lieu de stockage pour les matériels (grilles de sécurité, panneaux électoraux) et autres objets nécessitant d'être rangés à l'abri de l'humidité (drapeaux, illuminations de Noël etc...). Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que depuis le départ en retraite de Monsieur Gilles Siemieniec le 1^{er} Septembre 2019 et suite à la cession du matériel d'entretien, le local technique de Cresnes reste vide et sans utilité pour la commune; elle sollicite l'autorisation des membres du Conseil quant au passage de « France Domaine » pour estimation de la valeur de ce bien communal.

Les Conseillers Municipaux présents, à l'unanimité, valident cette proposition.

VIII/ Projet de renforcement et calibrage de la RD121.

Le renforcement et le calibrage de la RD121, qui relie Hénonville à Monts, sont prévus en 2020; pour ce faire, le Conseil Départemental se propose d'acquérir la parcelle communale A 145, située sur le hameau du Grand Alléré, en bordure de route; cette parcelle d'une superficie de 47m² est tarifée au prix de 0.80 euro le m².

Madame le Maire propose aux membres présents la cession de la parcelle A145 au Conseil Départemental, dans les conditions ci-dessus énoncées; les Conseillers municipaux y sont favorables à l'unanimité.

IX/ Questions diverses.

- *Fossé « Rue de la Troësne »*

Christian Desprez fait un signalement de l'envasement du Ru du Val Pinson, fossé situé en bas de la « Rue de la Troësne » et des collecteurs d'eaux pluviales adjacents.

- *Commande de panneaux de signalisation*

A la suite de vols de panneaux STOP sur la commune, Madame le Maire informe les conseillers municipaux qu'elle va procéder à leur remplacement; des panneaux d'interdiction de stationnement et un panneau de fléchage destinés au hameau de Cresnes, seront également joints à cette commande qui sera honorée par l'entreprise Médinger.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 20.

Madame Le Maire remercie les membres du Conseil de leur présence et donne la parole au public.

Aucune remarque n'est faite.


Le Maire
M. LEROY